

ARRÊTÉ DEP-2025-221 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
OPERATEUR / OPERATRICE LOGISTIQUE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 portant création du certificat d'aptitude professionnelle opérateur / opératrice logistique ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2025-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Opérateur / opératrice logistique pour la session 2025 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Dalila HADJ, professionnelle,

Vice-président :

Monsieur Hamou NOURREDINE, enseignant

Enseignants :

Madame Sandrine BENYAKLHEF

Madame Manon GARCIA

Madame Marina SANTI

Monsieur Jean-Henri KINDA BOPETE W ELANG

Professionnels :

Madame Géraldine FERIAUT

Madame Emmanuelle JACQUEMIN

Monsieur Dominique FERNANDES

Monsieur Laurent DITILYEU

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET